

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 11 (1885)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÈGLEMENT POUR LE BULLETIN

ARTICLE PREMIER. La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes publie un bulletin préparé sous la direction du comité de rédaction.

ART. 2. Ce bulletin est destiné à donner aux sociétaires un moyen de faire connaître leurs travaux et leurs écrits techniques. Il peut aussi recevoir des communications provenant d'auteurs étrangers à la société. Il rend compte, autant que cela est possible, des faits nouveaux intéressant le génie civil et l'architecture. Il contient des comptes rendus des délibérations prises dans les séances de la société.

ART. 3. Le bulletin se compose annuellement de 50 à 70 pages de texte en deux colonnes et de dix à douze planches.

Il ne pourra être publié de photographies que sur une autorisation du comité de rédaction, après avoir pris l'avis du trésorier, à moins que le surplus des frais ne soit couvert par l'auteur.

ART. 4. Les planches seront autant que possible réduites au format du bulletin, savoir, en millimètres :

Cadre.	Marges comprises.
Planche simple : 265/185. Hauteur : 315, longueur : 345.	
Planche double : 265/423. » 315, » 480.	

ART. 5. Le bulletin sera publié en huit numéros par an, paraissant autant que possible à intervalles égaux.

ART. 6. Chaque auteur est responsable des idées émises dans ses propres écrits, à l'entière décharge de la société.

ART. 7. Les conditions d'abonnement au Bulletin sont les suivantes :

Pour les membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, l'abonnement est compris dans leur contribution annuelle.

Pour les membres des sociétés cantonales et de la Société suisse des ingénieurs et des architectes qui ne font pas partie de la Société vaudoise, l'abonnement est fixé annuellement à cinq francs.

Pour les abonnés non sociétaires, le prix d'abonnement est fixé comme suit :

En Suisse, 6 francs ; Union postale, 7 francs.

ART. 8. Les auteurs peuvent faire faire un tirage à part de leurs écrits. Ils ont à payer à l'imprimeur le surplus du coût des frais d'impression, tant pour le texte que pour les planches et le brochage, d'après le tarif annexé au présent règlement.

ART. 9. Le Comité déposera chaque année à la bibliothèque cantonale et à la bibliothèque de la Faculté technique un exemplaire du Bulletin.

ART. 10. Le format du Bulletin demeure conforme à celui adopté pour les onze années parues de 1875 à 1885 inclusivement.

ART. 11. Le budget du Bulletin est fixé pour l'année et pour l'ensemble à une somme de 700 à 800 francs, sauf décision spéciale de l'assemblée générale et après défalcation du produit des abonnements et des annonces.

ART. 12. Le Bulletin pourra recevoir des annonces en sus des colonnes de texte mentionnées à l'art. 3 ci-dessus.

Lausanne, le 21 novembre 1885.

Ainsi convenu par la conférence des membres du comité de la Société et de la commission de rédaction.

Le Président,
LOUIS GONIN, ingénieur.

Le Secrétaire,
RENÉ GUISAN, ingénieur.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu la circulaire suivante du Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

MM. André Lambert et Alfred Rychner, architectes, nos collègues, ont, ainsi que vous le savez sans doute, entrepris la publication d'un ouvrage intitulé : *L'architecture en Suisse aux différentes époques*.

Cette belle publication, la première de cette importance qui ait vu le jour en Suisse, contient, dans 57 planches traitées avec une rare élégance et un grand sentiment artistique, une collection d'œuvres d'art — architecture, sculpture, mobilier, etc., — du XVI^e siècle à nos jours. — La presse suisse et étrangère a salué cette publication d'une manière particulièrement louangeuse, en la recommandant chaleureusement non seulement aux spécialistes, mais en général à tous les amis de l'art et de notre histoire nationale.

Il a fallu beaucoup de courage à ses auteurs pour entreprendre un ouvrage de cette importance, ils n'ont pu le réaliser qu'au prix d'une grande somme de peines et de sacrifices qui nous paraît devoir être récompensée. Le but qu'ils poursuivent : développer en Suisse le sentiment artistique, y intéresser le public, lui faire connaître les œuvres de valeur que nous possédons et contribuer à en sauver peut-être par là de la destruction, rentre d'une manière trop intime dans le cadre du programme que poursuit elle-même notre Société pour que nous hésitions à venir recommander vivement leur ouvrage à votre sympathie. — Nous le faisons d'autant plus volontiers qu'ensuite de l'appui que nous sommes heureux de pouvoir prêter à cette œuvre patriotique il sera possible à ses auteurs de l'éditer eux-mêmes et par conséquent d'en porter le prix à un chiffre très minime, ceci dans la supposition que leur ouvrage rencontre l'accueil que nous sollicitons.

Agrérez, messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Zurich, décembre 1885.

Le Président, A. BURKLI-ZIEGLER.
Le Secrétaire, GERLICH.

Le Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes se fait un plaisir de recommander par l'organe du *Bulletin* l'ouvrage de nos excellents collègues MM. Lambert et Rychner à l'attention des ingénieurs et spécialement des architectes de notre canton ainsi qu'aux autorités scolaires et bibliothèques publiques ou particulières.

Conditions de la souscription : voir aux annonces.

Lausanne, décembre 1885.

Le Président, LOUIS GONIN.
Le Secrétaire, H. VERREY.

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Organe officiel du bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle.

Prix d'abonnement pour la Suisse : 5 Fr. par an.

On s'abonne chez MM. Jent et Reinert, à Berne, et à tous les bureaux de poste.